REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

--♦♦--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--♦♦--

DECRET N° 77-266 du 25 Octobre 1977

chargeant le Camarade DJIBRIL Moriba, Ministre de la Justice, de la Législation et des Affaires Sociales, de l'intérim du Camarade Augustin HONVOH, Ministre des Enseignements Technique et Supérieur pour compter du 24 Octobre 1977.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er :- Pour compter du 24 Octobre 1977, le Camarade DJIBRIL Moriba, Ministre de la Justice, de la Législation et des Affaires Sociales, assurera l'intérim du Ministre des Enseignements Technique et Supérieur, pendant l'absence du Camarade Augustin HONVOH.

ARTICLE 2 :- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 25 Octobre 1977

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

AMPLIATIONS :- PR 8 CS 6 CNR 4 SGG 4 METS-MJLAS 6 Autres Ministères 13 SPD 2 BN 2 UNB-FASJEP 4 DPE-DGAJL-INSAE 6 IGE (IA 2 IF 2) DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 JORPB 1.-